

La Sidra

DE LA SEMAINE

50^{ÈME} ANNIVERSAIRE
BETH LOUBAVITCH
1968 - 2018

EMOR

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha Emor (« Dis ») commence par les lois particulières relatives aux Cohanim (« les prêtres »), au Cohen Gadol (« Grand Prêtre ») et au service du Temple. Un Cohen n'a pas le droit de se rendre rituellement impur par le contact avec un corps mort, sauf lors de la mort d'un parent proche. Un Cohen ne peut épouser une femme divorcée ou une femme au passé léger. Un Cohen Gadol ne peut se marier qu'avec une jeune-fille qui n'a jamais été mariée. Un Cohen atteint d'une difformité ne peut servir dans le Saint Temple, pas plus qu'un animal difforme ne peut être apporté en offrande.

Un veau, un chevreau ou un agneau nouveaux-nés doivent être laissés auprès de leur mère pendant sept jours avant de pouvoir servir d'offrande. On n'a pas le droit d'abattre le même jour un animal et ses petits.

La seconde partie d'Emor fait la liste des célébrations de sainteté annuelles : les fêtes du calendrier juif, le Chabbat hebdomadaire, l'offrande de l'agneau pascal, le 14 Nissan, la fête des sept jours de Pessa'h commençant le 15 Nissan, l'offrande du Omer de la première récolte d'orge, à partir du deuxième jour de Pessa'h, et le commencement, en ce même jour des 49 jours du décompte du Omer, culminant avec la fête de Chavouot, le cinquantième jour ; un « rappel du son du Choffar », le premier Tichri ; un jeûne solennel, le 10 Tichri ; la fête de Souccot durant laquelle nous devons résider sept jours dans des Cabanes et prendre les « Quatre Espèces », à partir du 15 Tichri et la fête qui suit immédiatement, « le huitième jour » de Souccot (Chemini Atsérèt).

La Torah évoque ensuite l'allumage de la Menorah dans le Temple et les « pains de présentation »

Suite en page 2

Edito

Au rendez-vous de la lumière

Et si on prenait le temps – et la peine – de regarder encore Lag Baomer... Trente-troisième des jours qui s'étendent entre Pessa'h et Chavouot, étape de l'attente impatiente depuis la sortie d'Egypte jusqu'au Don de la Torah, fin d'une tragique – quoique antique – épidémie, temps de cette joie liée à celle de Rabbi Chimon Bar Yo'hai : les thèmes sont si nombreux qu'il pourrait sembler presque inutile, ou très ambitieux, d'y revenir... Pourtant, spécialement aujourd'hui, ce jour éclaire toute la semaine. Comment alors ne pas penser, une fois de plus et jamais une fois de trop, à ces centaines, ces milliers d'enfants qui se réunissent partout dans le monde ? Comment ne pas penser à eux qui, en ce jour, savent clamer haut et fort leur bonheur d'être Juifs par leurs jeux et leurs chants ? Et les messages qu'ils donnent sont ceux, éternels, de la connaissance, de la fidélité et du courage. Ce sont les messages de l'éducation juive, d'une si évidente urgence.

C'est peut-être ainsi que Lag Baomer livre son grand secret. Car il serait facile de n'en faire qu'une commémoration parmi toutes les autres ou une fête en l'honneur d'un de nos grands Sages qui, au fil des siècles, serait devenue une sorte de folklore émouvant, chaleureux... et sans conséquence. Mais ce n'est pas de cela que les hommes peuvent vivre. Leur vie, ils la tirent justement de la conscience qu'ils s'inscrivent dans un projet qu'ils portent et qui les emportent à la fois, que rien ne peut jamais entraver. Ils la tirent de cette justesse de comportement qui fait qu'un enfant juif est capable de ressentir pleinement que la joie de Rabbi Chimon le concerne, et pas seulement au titre de l'histoire. Ils la tirent du fait qu'un tel événement est aussi un facteur d'avenir. Comme un bel arbre qui grandit d'autant mieux que ses racines sont plus profondes.

Il faut nous souvenir : Rabbi Chimon vécut en une époque très dure, un temps aux lendemains incertains. L'empire romain occupait Israël, l'oppression grandissait et nul ne savait de quoi le lendemain serait fait. Céder à l'envahisseur, désespérer d'impuissance étaient des tentations faciles. Rabbi Chimon maintint le judaïsme, consacra sa vie à l'étude de la Torah et donna au monde tout ce dont il avait besoin. Lorsque les enfants fêtent Lag Baomer, c'est cela qu'ils célèbrent : le don de soi, l'amour de l'autre, le souci de tous, l'impératif de la connaissance, la recherche de la paix et tout cela sur un fond d'inébranlable fidélité. C'est cette volonté multiple qu'ils déclarent solennellement mettre en œuvre lorsqu'ils chantent et qu'ils jouent. C'est cette volonté qu'ils concrétisent lorsque, au lendemain de Lag Baomer, le monde n'est décidément plus tout à fait le même, grâce à eux. A présent que la route, par leur passage, s'est éclaircie, à nous de les accompagner. Le monde est obscur et les obstacles nombreux ? Le chemin n'est plus très long. Déjà la lumière se lève.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT EMOR

PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : **21h 03**
Sortie : **22h 21**

Bordeaux **21.02**
Grenoble **20.38**
Lille **21.07**
Lyon **20.43**

Marseille **20.34**
Montpellier **20.41**
Nancy **20.47**
Nantes **21.14**

Nice **20.28**
Rouen **21.10**
Strasbourg **20.41**
Toulouse **20.51**

A partir du dimanche 7 mai 2017 Pose des Téléphones : **5h 06** Heure limite du Chema : **10h 04** - Fin Kidouch Levana : **jeudi 11 mai à 2h 10mn**



Articles et contenu réalisés par **Beth Loubavitch** | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

(Lé'hèm Hapanim), placés chaque semaine sur une table qui s'y trouvait.

Emor se conclut par le tragique récit de l'homme exécuté pour blasphème et les punitions relatives au meurtre et aux blessures infligées à quelqu'un ou à la destruction de sa propriété (compensation pécuniaire).

Dans la Paracha de cette semaine, D.ieu dit à Moché Rabbénou : Emor èl Haco Hanim, « tu diras aux Cohanim ». La Paracha poursuit en nous enseignant quelques-unes des Mitsvot relatives aux Cohanim.

Cependant, l'on nomme la Paracha Emor, « tu diras ». Du fait que son nom soit Emor, « dis », et non Emor èl Haco Hanim, « dis aux Cohanim », l'on peut comprendre que D.ieu nous commande, à nous aussi, de dire certaines choses. Ce commandement semble insinuer que nous devrions beaucoup parler de certains sujets. Mais desquels ? Et n'avons-nous pas appris dans les Pirké Avot, « les Maximes de nos Pères » : Emor meat vé'assé harbé, « parle peu et agis beaucoup » ?

La première chose qui vient à l'esprit est que nous devrions prononcer des paroles de Torah. Mais cela constitue en soi un commandement différent : Vedibarta Bam, « et tu les diras (les mots de la Torah) ».

Ainsi cela implique donc qu'ici, il s'agit d'autre chose.

Par le mot Emor, D.ieu nous indique qu'il nous faut toujours prononcer des propos positifs concernant autrui. Nous pouvons percevoir la portée de ce commandement lorsque l'on pense à ce qui arrive quand, à D.ieu ne plaise, les gens profèrent de la médisance.

Nos Sages nous disent que lorsque quelqu'un dit du Lachone Hara, (« des propos diffamatoires ») trois personnes sont atteintes : celui qui parle, celui qui écoute et celui dont on parle. Nous comprenons aisément pourquoi ceux qui parlent et écoutent sont responsables du péché qu'ils ont commis. Mais pourquoi cela devrait-il affecter celui dont ils parlent ? Il n'a pas pris part à leur conversation. Il est même fort possible qu'il ignorait qu'on parlait de lui !

Réfléchissons un instant à ce que nous faisons quand nous parlons. Nous révélons, à l'extérieur, des pensées cachées. Et cela a une incidence sur la personne dont nous

parlons. Quand nous révélons le mal caché à l'intérieur de la personne, nos paroles le font jaillir à l'extérieur. Si nous ne l'avions pas mentionné, peut-être ne se révélerait-il jamais et l'individu ne se conduirait-il jamais mal.

Nos Sages affirment que le bien a beaucoup plus de force que le mal. Songeons à ce qui se passerait si nous ne disions que du bien d'autrui. Parce que la parole fait jaillir les pensées à l'extérieur, dire beaucoup de bien des personnes révélerait le bien qu'elles possèdent en elles. Et c'est là précisément ce que nous commande D.ieu quand Il dit Emor. Il ne faut prononcer que de bonnes paroles à propos de nos prochains, et ce, tout le temps.

Puisque parler fait jaillir à la surface ce qui est caché, nous devrions parler, avec les membres de notre famille et nos amis, de la Guéoula, la Délivrance ultime avec Machia'h, car c'est exactement cela qui la fera survenir plus tôt.

LISTE DES CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL DU LUNDI 6 AU VENDREDI 31 JUILLET 2017

• Paris 7 ^e -15 ^e	M. Y. Mergui	06 22 03 33 07	• Clichy la Garenne*	M. L. Uzan	06 49 54 35 66
• Paris 12 ^e	M. Y. Martinez	06 61 10 62 10	• Epinay/Seine	M. Y. Abrahami	06 11 42 15 33
• Paris 13 ^e	M. H. Assouline	06 20 87 35 05	• Fontenay/Bois	Mme Aharfi	06 17 98 54 44
• Paris 19 ^e	M. J. Sidoroff	06 87 21 73 42	• La Varenne	Mme Benelbaz	06 28 53 53 17
• Antony	M. Y. Bokobza	06 46 39 87 85	• Les Lilas	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
• Aubervilliers	Mme Koskas	01 43 52 48 41	• Montrouge	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
• Bondy	M. M. Ben Nephtali	06 08 02 48 06	• Neuilly/Seine	Mme Benkemoun	06 43 72 64 25
• Bonneuil	M. Y. Altabé	06 65 73 41 30	• Sarcelles	M. C. Albou	06 98 76 07 00
• Boulogne	M. M. Sojcher	06 20 44 07 63	• Villiers/Marne	M. M. Mergui	06 99 52 17 70
• Bry sur Marne	M. I. Asséraf	06 20 69 24 72	• Yerres	M. E. Attal	06 87 51 66 27

* également au mois d'août

Etude du RAMBAM

• DIMANCHE 7 MAI - 11 IYAR

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

• LUNDI 8 MAI - 12 IYAR

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

• MARDI 9 MAI - 13 IYAR

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

• MERCREDI 10 MAI - 14 IYAR

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

• JEUDI 11 MAI - 15 IYAR

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

• VENDREDI 12 MAI - 16 IYAR

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

Mitsva positive n° 113 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir les prescriptions relatives à la Vache Rousse de sorte qu'elle soit prête pour les procédés nécessaires à la purification de celui qui est devenu impur au contact d'un mort.

• SAMEDI 13 MAI - 17 IYAR

Mitsva positive n° 113 : Il s'agit du commandement nous incommodant d'accomplir les prescriptions relatives à la vache rousse de sorte qu'elle soit prête pour les procédés nécessaires à la purification de celui qui est devenu impur au contact d'un mort.

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

L'ORPHELINE ET LE RABBI

C'est à l'âge de douze ans que j'appris de la bouche de mes « parents » que j'avais été adoptée. A l'époque, la loi imposait dans ce cas le silence le plus strict quant aux origines de l'enfant. Les merveilleux « parents » qui m'avaient recueillie étaient des Juifs pratiquants et un rabbin leur avait précisé que je devais, à 12 ans, l'âge de la Bat Mitsva, me convertir au judaïsme de mon propre gré – par mesure de prudence puisqu'on ignorait qui avaient été mes véritables parents.

Choquée par cette révélation et en colère, je choisis sans hésiter de ne pas me convertir ! Bien que mes « parents » aient visiblement été peinés par ma réaction, je m'entêtais : pourquoi accepter le judaïsme puisqu'il existait une possibilité que je ne sois pas juive ? C'était ma façon de protester contre le mensonge dans lequel j'avais été élevée. Mes véritables parents m'avaient abandonnée, raisonnais-je et j'étais donc libre de choisir ma voie. Finalement le rabbin suggéra à mes « parents » (que j'aimais beaucoup) d'aller prendre conseil auprès du Rabbi.

Quand nous avons été reçus en audience privée, nous sommes entrés tous les trois ; le Rabbi nous parla collectivement puis demanda à me parler en privé. Je trouvais cela étrange mais mes parents adoptifs acceptèrent de sortir du bureau. Le Rabbi m'annonça alors que j'étais née de parents juifs qui m'avaient beaucoup aimée et qui m'aimaient encore beaucoup de là où ils se trouvaient dans le Ciel. Non, répéta-t-il, ils ne m'avaient pas abandonnée mais étaient décédés dans un accident de voiture. Il continua : c'était la Volonté de D.ieu – pour quelque raison que ce soit – qu'ils soient décédés et que je reste une orpheline. Il ajouta que D.ieu est le

Père de tous les orphelins et que j'étais donc spécialement aimée par Lui.

Même si je ne passais pas par le processus de conversion, j'étais juive à 100 % puisque ma mère l'avait été ; je devais néanmoins passer par cette étape car c'était ce que la loi juive dictait dans de telles circonstances (puisque'il n'y avait pas deux témoins pour attester de la judaïté de mes parents car tous les papiers concernant mon adoption étaient – à l'époque – tenus rigoureusement secrets et scellés). Cependant, cela ne changeait rien au fait que j'étais certainement juive de naissance.

Bien entendu, j'étais en état de choc puisque ce rabbin que mes parents avaient rencontré auparavant avait statué que, sans la conversion, je ne pouvais être considérée comme juive. Je n'avais aucune idée de la grandeur du Rabbi et je supposais juste qu'il suivait une opinion plus conciliante : comment aurais-je pu comprendre que D.ieu lui avait accordé la faculté de tout connaître de mon histoire – dès notre première rencontre – alors que personne d'autre n'était au courant ?

Mais déjà le Rabbi continuait : il savait que je pouvais ne pas le croire et penser qu'il s'agissait d'un coup monté par mes parents adoptifs pour que j'accepte de rester juive. Il me conseilla alors de me rendre dans le cimetière juif d'une certaine ville et d'y prier pour le repos de l'âme de mes vrais parents qui y étaient enterrés !

Puis le Rabbi me demanda de lui promettre trois choses : de toujours manger cachère, de respecter le Chabbat et d'essayer de lui rendre visite au moins une fois par an. Je quittai le bureau complètement abasourdi mais surtout moins en colère : après tout, mes vrais parents ne m'avaient pas abandonnée comme je l'avais cru jusqu'alors. Et j'acceptais finalement de passer par le processus de conversion comme le Rabbi me l'avait demandé.

Quelques années plus tard, alors que je me remettais très lentement de ce que le Rabbi m'avait annoncé sur mes parents biologiques, je perdis mes parents adoptifs ! J'étais orpheline une seconde fois ! C'était insupportable et je devins de plus en plus furieuse contre tout ce qui avait trait au judaïsme. J'habitais dans un village perdu où il n'y avait pas d'autres Juifs. Cependant, la cacherout ne représentait pas de problème puisque j'étais devenue végétarienne et que je pouvais me procurer beaucoup d'aliments (pain, biscuits, fromages...) avec des symboles discrets de cacherout. Chabbat, je n'utilisais pas l'électricité, je ne conduisais pas et je restais à la maison à lire, méditer et me reposer. Ainsi se manifestait mon obéissance aux consignes du Rabbi : les bases de la cacherout et du Chabbat. Une fois par an, je me rendais à New York et l'attendais devant la synagogue du 770 Eastern Parkway. Parfois, il se contentait de me saluer, parfois il me demandait d'ajouter un détail dans mon observance du Chabbat et de la cacherout (réciter une bénédiction avant de manger etc...).

Une fois, alors qu'il passait rapidement devant moi, je ne pus m'empêcher de crier : « Pourquoi ? ». Il se tourna vers moi et voici ce que je retins de sa réponse : « Les parents qui vous ont donné la vie étaient de bonnes personnes mais – et ce n'était pas de leur faute – ils ne connaissaient rien du judaïsme et ne le pratiquaient pas. D.ieu est aussi un partenaire dans votre existence et est aussi votre parent. Il vous aime et sait que votre âme avait besoin de nourriture cachère et de respect du Chabbat durant vos années d'éducation. Vous avez été confiée à des parents adoptifs qui vous ont donné uniquement de la nourriture cachère et qui vous ont appris à respecter le Chabbat. C'est pourquoi vous devez respecter votre promesse et veiller au Chabbat et à la cacherout ! ». Puis le Rabbi entra dans sa voiture qui démarra à toute allure. Cela avait peut-être duré quinze secondes mais, pour moi, c'était le message d'une vie.

Bien des années plus tard, j'ai pu obtenir les renseignements sur ma naissance, des faits auxquels personne n'avait eu accès jusque-là. Oui mes parents étaient juifs et étaient enterrés au cimetière juif de la ville que m'avait indiquée le Rabbi ! J'y vais chaque année prier pour le repos de leurs âmes.

J'ai continué de rendre visite au Rabbi une fois par an et, depuis le 3 Tamouz 1994, je me rends chaque année auprès de son tombeau. J'y pleure jusqu'à ce qu'il ne me reste plus de larmes et j'y laisse ma peine ; je me sens un peu réconfortée car je me sens liée à quelque chose de plus grand que moi. Je tente d'internaliser le message du Rabbi : D.ieu est mon parent et même moi, cette « fille rebelle », je suis la fille de D.ieu, D.ieu qui l'aime ; et je me rapproche de Lui en respectant ma promesse datant d'il y a si longtemps !

Comment le Rabbi savait-il tout ceci ? Le fait est qu'il savait tout ce qui se passait dans ce monde et le monde futur ! Pour lui, tout était simple et évident comme s'il lisait une carte et un panneau indicateur. Il connaissait avec certitude mes origines, savait que je n'avais pas été abandonnée par des parents insensibles et savait même comment ils étaient décédés et où ils étaient enterrés ! Il savait pourquoi j'étais devenue orpheline et pourquoi j'avais été adoptée par des parents pratiquants. Ce n'était pas une logique humaine mais « une autre dimension » de ce que nous pensons ou comprenons. Je ne crois pas que quiconque puisse comprendre les implications de mon récit, ce n'est pas encore une autre histoire d'un miracle accompli par le Rabbi. C'est simplement un aspect de la description d'un être humain qui avait un accès sans restriction au divin.

Malka (qui souhaite rester anonyme)
Propos recueillis par
Rav Chalom Avtzzone - COLlive
Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Juste un petit moment

Isaïe annonce, dans sa prophétie (54 : 7), le temps de Machia'h. S'adressant au peuple juif, D.ieu affirme dans ce texte : « Pour un petit moment, Je t'ai abandonné et, avec une grande miséricorde, Je te rassemblerai ». Il semble pourtant que l'exil a duré bien plus longtemps qu'un simple « petit moment » ?

C'est que, lorsque Machia'h viendra et que la miséricorde divine se manifestera aux yeux de tous, chacun verra que tout le temps de l'exil n'aura finalement été qu'un « petit moment ».

(d'après Séfer Hamaamarim 5700, p. 10)
H.N.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LAG BAOMER ?

(cette année dimanche 14 mai 2017)

Le 33^{ème} jour du compte de l'Omer rappelle la Hiloula (décès) de Rabbi Chimone Bar Yo'haï qui avait demandé que cette date soit célébrée comme un jour de joie (puisqu'il y avait achevé de façon parfaite sa mission sur terre). Ce jour marque une pause dans la période de deuil instituée à cause d'une terrible épidémie qui avait frappé les disciples de Rabbi Akiba).

- On ne récite pas les prières de Ta'hanoune (supplications), même pas la veille.

- Nombre de gens ont la coutume de se rendre au tombeau de Rabbi Chimone Bar Yo'haï à Meron, près de Tibériade en Galilée ; on y procède à la première coupe de cheveux des garçons qui ont atteint l'âge de 3 ans depuis Pessa'h.

- On organise des réunions 'hassidiques joyeuses.

- On a la coutume de manger des caroubes, en souvenir de ces fruits dont se nourrissaient Rabbi Chimone et son fils Rabbi Eléazar quand ils se cachaient dans une grotte à cause des Romains. Certains ont aussi la coutume de manger des œufs durs dont la coquille serait devenue marron durant la cuisson.

- On donne davantage de Tsedaka (charité).

- Les enfants sortent et défilent tous ensemble fièrement dans la rue avec des drapeaux et des pancartes les encourageant à étudier la Torah et accomplir les Mitsvot : le but de la descente de l'âme dans le corps est de « marcher », d'avancer dans la vie. Ces défilés donnent chaleur et vitalité à l'étude formelle et prolongent l'enthousiasme des enfants dans leur éducation.

- Lag Baomer est un moment propice pour prier pour la naissance d'enfants et leur bonne éducation. **F.L.** (d'après Hamitsvaïm Kehala'ha)

ESHEL GLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit

75019 Paris

01 42 45 36 47



ESHEL Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
06 51 42 24 47

Garage Direct Auto
Carrosserie
Peinture
Mécanique

Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

VOTRE SÉCURITÉ NOTRE PRIORITÉ

Installateur de Caméra Vidéo
Surveillance (accès depuis smartphone)
Alarme Intrusion et Télésurveillance
Contrôle d'accès & Interphonie
Serrurerie générale
Installation rapide et soignée
Garantie 2 ans

sngroupe.fr
01 80 91 59 14
Devis gratuit
-10% sur présentation de la Sidra

franprix

HAUTPOUL / GEORGES AURIC

51 rue d'Hautpoul - 75019 Paris

Réouverture de votre Franprix après rénovation
et agrandissement de votre magasin

Un large choix de produits cacher, boutargue...

Baisse des prix !!

Livraison à domicile : 01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille chaleureusement

KESHER FORMATION

LE LIEN POUR VOTRE AVENIR

Vous recherchez une formation qualifiante et diplômante ?
Formez-vous à des métiers d'avenir !

CAP PETITE ENFANCE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

EDUCATRICE JEUNES ENFANTS

ALTERNANCE - INITIALE - FORMATION CONTINUE

96% de réussite aux examens

Renseignements et inscriptions : **01 77 37 38 00**

www.kesher-formation.com

info@kesher-formation.com

GRUPE SCOLAIRE CHNE-OR



**SEMINAIRE ISFM
BETH RIVKAH FRANCE**

UN SEMINAIRE D'EXCEPTION

Nouveaux locaux

- Voyages
- Conférences
- Farbrenguen
- Chabbats à thèmes

Renseignements et inscriptions

01 69 49 62 67 - 06 60 49 67 51

43/51 rue Raymond Poincaré - 91330 Yerres

www.seminaire-bethrivkah.fr

• Limoudé Kodech • 'Hassidout en profondeur • Initiation à la Chli'hout • Formation aux métiers de l'enseignement

34^{ème} année !

JEUNESSE LUBAVITCH TOULOUSE

organise 2 Centres de Vacances

• PARDESS HANNAH - Filles 8-16 ans à AX Les THERMES

• PARDESS MAMACH - Garçons 8-13 ans à VICDESSOS

du 2 au 21 août 2017

AMBIANCE JUIVE CHALEUREUSE !

Activités sportives, artistiques et culturelles

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Bons de vacances sous réserve d'acceptation

Possibilités de bourses et d'aides

PAF 900 €

Renseignements et inscriptions :

Tél. : 05 61 21 27 87 Email : pardess30@gmail.com

Inscriptions avant le 15 juillet

NOUVEAU !



Kosher Place

La nouvelle épicerie Cachère qui casse les prix au cœur du 19^e arrondissement

12 RUE ADOLPHE-MILLE - 75019 PARIS

Ouvert tous les jours de 9h à 20h • Le dimanche 10h à 19h • Le vendredi jusqu'à 1h30 avant Chabbat

NOCTURNE TOUS LES JEUDIS OUVERT JUSQU'À 22 H !

Livraison à domicile et **UNIQUE À PARIS SERVICE DRIVE !**

Pour toute commande ou renseignements 06 60 63 45 91

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Des transports en car seront assurés pour conduire et ramener les enfants à cette sortie. Ils seront encadrés de moniteurs et monitrices.

Le rendez-vous est fixé à 9h dans tous ces centres. Le retour est prévu à 18h.

75 - PARIS

75001	7 Rue de l'échelle	06 61 56 72 04
75002	6 Rue de la Bourse	06 10 22 02 77
75003	15 Rue N. D. de Nazareth	06 14 85 08 63
75004	21 bis Rue des Tournelles	06 11 10 94 00
75004	14 Place des Vosges	06 11 10 94 00
75005	9 Rue Vauquelin	06 18 62 61 73
75006	8 bis Rue de l'Eperon	06 61 78 00 20
75007	19 Passage Jean Nicot	06 95 05 99 80
75009	18 Rue St Lazare	06 16 29 10 33
75009	28 Rue Buffault	06 16 29 10 33
75010	8 Rue Legouvé	06 20 47 23 75
75010	11 Rue du terrage	06 66 69 36 36
75010	Place Colonel Fabien	06 34 30 04 53
75011	232 Bvd Voltaire	06 50 01 16 36
75011	34 rue Moulin Joly	06 60 37 41 15
75011	84 Rue de la Roquette	06 65 01 18 20
75011	56 Avenue de la République	06 10 96 30 84
75012	21 Rue de la Gare de Reuilly	07 81 47 57 29
75012	12 cité Moynet	
75013	19 Rue de Domrémy	06 50 08 48 86
75013	61 Rue Vergniaud	06 25 88 97 13
75013	7 rue Fernand Widal (face à l'école Yabné).	06 25 88 97 13
75013	31 Rue des Cordelières	06 50 08 48 86
75013	18 Boulevard Vincent Auriol	06 63 02 54 30
75014	25 Villa d'Alésia	06 01 79 26 98
75015	62 Rue Sébastien Mercier	06 63 55 15 55
75015	14 Rue Chasseloup Laubat	06 15 15 01 02
75016	4 Rue Girodet	06 34 25 66 56
75016	14 Ave du Général Mangin	06 69 24 60 34
75017	9 Rue Jacques Ibert	06 80 77 60 83
75017	1 Ave Stéphane Mallarmé	06 24 03 71 22
75017	10 Rue Barye	06 62 85 73 07
75018	2 Rue Tristan Tzara	01 40 38 02 02
75018	42 bis Rue des Saules	06 69 37 90 83
75019	49 Rue Petit	06 66 00 53 41
75019	29 Rue de Thionville	06 99 57 08 30
75019	53 Rue Compans	06 28 84 68 64 06 25 36 85 43
75019	59 Avenue de Flandre	06 58 36 89 64
75019	11 Rue Henri Murger	07 78 67 30 63
75019	18 Rue de Crimée	06 51 37 22 03
75020	110 Bd. de Menilmontant	06 09 45 04 05
75020	118/120 Bd. de Belleville	06 16 67 44 20
75020	43 Rue Pelleport	06 50 20 11 92
75020	82 Rue des Couronnes	06 61 20 81 67
75020	93 Rue des Orteaux	06 64 74 17 82 06 62 62 17 82

77 - SEINE-ET-MARNE

ARMENTIÈRES		06 64 66 93 74
MEAUX	11 Rue Paul Barennes	06 64 66 93 74
NOISIEL	5 rue Cinna	06 98 69 67 41
PONTAULT COMBAULT	55 av des Lilas	06 21 33 51 95

78 - YVELINES

LA CELLE ST. CLOUD	1 Avenue des Etangs	07 86 26 96 61
LE VÉSINET	29 Rue Henri Cloppet	06 03 85 93 62
MAISONS-LAFFITTE	1 Rue du Gros Murger	06 64 38 03 96

MAUREPAS	2 rue de la Beauce	06 19 83 96 28
POISSY	12 Rue Laurence Caroline	06 60 93 52 04
S. GERMAIN EN LAYE	12 ter Avenue Carnot	06 17 25 52 79
VERSAILLES	10 Rue Albert Joly	06 19 64 17 64

91 - ESSONNE

ATHIS MONS	28 Av. Jean Pierre Bernard	06 29 50 13 44
BRUNOY	4 Rue Monsieur	06 95 41 39 88
LONGJUMEAU	7 Rue Jules Ferry	06 63 59 79 27 06 49 52 79 42
MASSY	Allée Marcel Cerdan	06 46 39 87 85
PALAISEAU	34 Avenue d'Orsay	06 17 55 29 53
SAVIGNY SUR ORGE	1 bis Av. de l'Armée Leclerc	06 12 12 22 46
VIGNEUX SUR SEINE	13 rue Gabriel Péri	06 61 93 00 61
YERRES	43 Rue Raymond Poincaré	06 24 28 15 55 06 25 36 91 26
YERRES	Imp. Barbara (10 R. de Concy)	06 14 01 16 77

92 - HAUTS-DE-SEINE

ANTONY	1 Rue de Sdérôt	06 46 39 87 85
ASNIÈRES SUR SEINE	82 R. du Reverand P. C. Gilbert	06 30 46 94 05
BOULOGNE	43 Rue des Abondances	06 20 44 07 63
BOULOGNE	1 Rue des Longs Prés	06 20 44 07 63
BOURG LA REINE	1 place Condorcet	06 67 07 82 12
CLICHY	26 Rue Mozart	06 49 54 35 66
COLOMBES	34 Rue Henri Barbusse	06 30 46 94 05
COURBEVOIE	17 Avenue Victor Hugo	06 26 41 61 06
FONTENAY AUX ROSES	17 Avenue Paul Langevin	
GARCHES	181 Rue de la Porte Jaune	06 12 26 57 69
ISSY LES MOULINEAUX	72 Boulevard Gallieni	06 67 81 03 17
LA GARENNE COLOMBES	13 R. Léon M. Nordmann	06 26 41 61 06
LEVALLOIS PERRET	129 Rue Edouard Vaillant	06 28 30 57 83
LEVALLOIS PERRET	63 rue Louis rouquier	06 22 15 65 63
MEUDON	15 Rue Georges Milandi	06 99 16 75 67
MONTRouGE	32 Rue Victor Basch	06 67 81 03 17
MONTRouGE	90 Rue Gabriel Péri	06 67 81 03 17
NANTERRE	13 Rue Castel	07 60 39 50 42
NEUILLY SUR SEINE	12 Rue Ancelle	06 63 04 51 90
PUTEAUX	18 rue Roque de Fillol	06 23 28 96 73
RUEIL MALMAISON	6 Rue René Cassin	06 76 06 93 54
SCEAUX	28 Ave Georges Clemenceau	06 06 77 27 73
SÈVRES	1 Grande Rue	06 13 49 72 79
SURESNES	54 Rue Gardenat Lapostol	06 26 68 42 58
VILLENEUVE LA GARENNE	44 Rue du Fond de la Noue	06 83 18 75 30

93 - SEINE-ST.-DENIS

AUBERVILLIERS	17 Rue du Clos Bénard	06 26 15 03 13
AULNAY SOUS BOIS	3 Avenue Clermont Tonnerre	06 58 47 92 99
BAGNOLET	3 Rue Jules Ferry	06 60 15 67 29
BAGNOLET	17 Rue Desiré Vienot	06 60 15 67 29
DRANCY	8 Boulevard St.Simon	06 20 52 46 70
EPINAY SUR SEINE	26 Rue Victor Hugo Angle Rue St Gratien	06 11 42 15 33
LE PRÉ ST GERVAIS	7 Avenue du Belvédère	06 34 31 22 29
LE RAINCY	Angle Allée Chatrian / Allée Victor Hugo	06 08 02 48 06
LES LILAS	27 Avenue du Marechal Juin	06 61 50 35 47
LES PAVILLONS SOUS BOIS	35 Allée Robert Estienne	06 20 31 46 15
LES PAVILLONS SOUS BOIS	118 bis Allée Robillard	06 08 02 48 06
LIVRY GARGAN	25 Avenue Gallieni	06 27 89 22 89
MONTREUIL	158 Rue Etienne Marcel	06 16 31 97 18
NOISY LE GRAND	166 Rue Pierre Brossolette	06 49 83 18 45

NOISY LE SEC	2 Rue de la Pierre Feuillère	06 11 22 96 29
PANTIN	37 Rue Pierre Brossolette	06 13 32 54 49
PANTIN	8 Rue Gambetta	06 13 32 54 49
PIERREFITTE SUR SEINE	47 Boulevard Pasteur	06 25 49 89 45
ROMAINVILLE	18 Rue Alexandre Dumas	06 67 53 59 34
ROSNY SOUS BOIS	62 Rue Lavoisier	06 27 59 45 78
ST OUEN	Place de la Mairie	06 01 77 45 29
VILLEPINTE	1 place Condorcet	06 63 65 33 45

94 - VAL-DE-MARNE

ALFORTVILLE	1 Rue Blanche	06 16 50 50 17
ARCUEIL	18 Rue Jacques Gregoire	06 58 04 67 06
BONNEUIL SUR MARNE	57 Rue George Ferrand	06 65 73 41 30
BRY SUR MARNE	94 Rue de la République	06 20 69 24 72
CACHAN	28 Avenue du Beauséjour	06 67 07 82 12
CHAMPIGNY SUR MARNE	25 Av. du Général de Gaulle	06 01 99 18 87
CHEVILLY LARUE	10 Rue Adjudant Dericbourg	06 68 85 44 95
CHOISY LE ROI	3 ter Rue de Verdun	06 09 20 50 46
CRETEIL	21 Rue des Refugnicks	07 70 88 82 13
CRETEIL	synagogue du 8 Mai 1945.	07 70 88 82 13
CRETEIL	65 Rue Saint Simon	06 50 97 35 28
FONTENAY SOUS BOIS	12 Rue Emile Zola	06 50 01 96 50
IVRY SUR SEINE	57 Avenue Danielle Casanova	06 21 22 54 00
JOINVILLE LE PONT	Place de verdun	07 83 73 73 46
LA VARENNE S. HILAIRE	30 Rue S. Hilaire	06 17 81 57 47
LE KREMLIN BICÈTRE	41/45 Rue J. F. Kennedy	06 27 64 84 57
LIMEIL BREVANES	20 Avenue de la Sablière	06 98 06 70 70
MAISONS ALFORT	92/94 Rue Victor Hugo	06 09 30 63 48
MAISONS ALFORT	52 Rue Raspail	06 09 30 63 48
NOGENT SUR MARNE	5 Avenue Victor Hugo	06 49 40 08 76 06 64 21 59 68
ST MANDÉ	19 Rue du Commandant R Mouchotte	06 66 20 07 19
ST MAUR DES FOSSÉS	36 Avenue du Midi	06 19 61 41 94
SUCY EN BRIE	37 Avenue du Bel Air	06 62 95 51 32
VILLENEUVE ST GEORGES	3 Rue Berthelot	06 13 83 31 05
VILLIERS SUR MARNE	3 Rue de la Fraternité	06 58 25 41 33
VINCENNES	Angle R. de Fontenay / R. de la Paix	06 61 77 52 53
VINCENNES	30 Rue Céline Robert	06 11 27 95 14
VITRY SUR SEINE	127 Avenue Rouget de L'Isle	06 19 50 09 98

95 - VAL-D'OISE

ENGHEIN LES BAINS	47 Rue de Malleville	06 11 42 15 33
GONNESSE	40 Rue de la liberté	06 52 70 24 99
MONTMAGNY	9 Ruelle des Jardins	06 12 83 38 48
SARCELLES	74 Avenue Paul Valery	07 61 86 10 08
SOISY SS MONTMORENCY	7 Av. du Général de Gaulle	06 50 05 77 74
ST BRICE SOUS FORÊT	14 Allée des Rouges Gorges	06 61 99 59 74
ST GRATIEN	10 bis Rue Pasteur	06 29 23 52 27
SAINT LEU LA FORÊT	2 Rue Jules Vernes	06 21 49 23 32
ST OUEN L'AUMÔNE	9 Rue Chennevières	06 10 25 15 28
VILLIERS LE BEL	1 Rue Léon Blum	06 41 32 08 78

31 - TOULOUSE

TOULOUSE	8 Impasse Suzanne Lenglen	06 23 95 28 30 06 26 46 07 22
----------	---------------------------	----------------------------------

76 - ROUEN

ROUEN	6 Impasse du Renard	06 13 79 24 08
-------	---------------------	----------------

59 - LILLE

LILLE	5 rue Auguste Angelier	06 60 78 27 37
-------	------------------------	----------------

HILLOULA DE RABBI CHIMON BAR YO'HAI

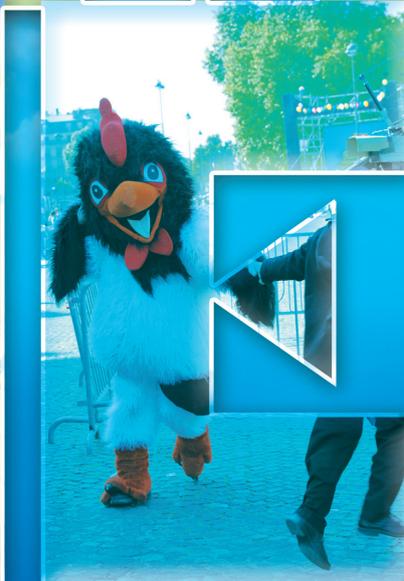
GRANDE PARADE

**DIMANCHE
14 MAI 2017
PLACE JOFFRE
10h**

**GRAND
DÉFILÉ
DE CHARS
DÉCORÉS**

**APRÈS-MIDI
AU PARC DU
PRÉ ST-JEAN
VILLE D'AVRAY**

**ESPACE
FAMILLES/
STRUCTURES
GONFLABLES/
SPECTACLE**



DIMANCHE 14 MAI 2017 - 10H

TOUR EIFFEL - CHAMP DE MARS, PLACE JOFFRE - 75007 PARIS

Métro 8 École Militaire

Grand défilé de chars décorés | Inoubliable après-midi champêtre pique-nique | Attractions & structures gonflables



BETH LOUBAVITCH • Tél. : 01 40 30 56 67 • 01 45 26 87 60
www.loubavitch.fr/lagbaomer

